Image not found or type unknown

taxation honoraire contestée

Par **sacha94**, le **15/02/2019** à **20:15**

Bonjour

J'ai saisi le tgi contre mon avocat car je ne suis pas d'accord avec ses honoroaires,je lui ai demané 5 fois le detail de ses interventions au regard de ce que je lui avait réglé, il ne me répondait jamais, dans un 1er temps j'ai écrit au médiateur qui lui avait donné 1 mois pour répondre, pas de réponse, le tgi lui donne aussi 1 mois pour répondre, pas de réponse, le jour de l'audience mon avocat est malade bien sûr, j'ai donc eu un renvoi,je lui ai fait la même en couleur donc un nouveau renvoi, il y a 3 mois je lui ai envoyé mes pièces en AR, aujourd'hui je reçois par mel 40 pièces sans conclusion à mes demandes pire je n'ai pas 40 pièces

Ma question est donc la suivante doit t'il m'envoyer ses pièces en AR comme moi je l'ai fait?est ce une obligation?

j'habite la Normandie je suis en invalidité à 100% et je dois aller à EVRY 91, mon médecin m'a fait un courrier indiquant que je ne peux me déplacer

Que va t'il se passer si je ne peux me déplacer? je ne vais pas reprendre un avocat ce qui serait incohérent puisque je ne suis déjà pas d'accord avec la taxation du mien ce n'est pas pour repayer un autre avocat.

Je ne comprends pas le TGI je leur ai envoyé tous les documents concernant mes maladies et à chaque fois ils font des renvois, alors que mon avocat ne répondait jamais, pourquoi n'ont t'ils pas écarté les pièces de mon avocat? ce que j'ai demandé

Merci d'avance pour vos réponses.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés